Date: 30.10.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 134'979 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67217885
Coupure Page: 1/4

L'ambulatoire à cœur ouvert

SANTÉ Le traitement en ambulatoire d'opérations légères suscite de nombreuses questions. Le docteur Dubas et la conseillère d'Etat chargée de la santé Esther Waeber-Kalbermatten se font face.

PAR **PASCAL.GUEX**@LENOUVELLISTE.CH / PHOTOS **SABINE.PAPILLOUD**@LENOUVELLISTE.CH ET **CHRISTIAN.HOFMANN**@LENOUVELLISTE.CH

→ Dès 2018, le Valais deviendra le premier canton romand à privilégier la voie de l'ambulatoire pour des interventions légères comme la cataracte, les varices ou l'arthroscopie du genou. Et, ainsi, à ne plus les financer, en principe, si elles sont dispensées en stationnaire. Une décision qui a suscité passablement d'incompréhensions et d'interrogations au sein de la population, mais aussi du corps médical. Le Dr Frédéric Dubas, secrétaire général de la Société suisse des chirurgiennes et chirurgiens, juge, par exemple, la démarche «prématurée». La ministre de la Santé lui répond point par point.

LA SOLUTION DE L'AMBULATOIRE

1,5 million d'économie grâce à l'ambulatoire?

WAEBER-KALBERMATTEN

Une hospitalisation n'est pas anodine.

Le but du canton est d'abord d'améliorer la sécurité et le confort des patients. Passer une nuit à l'hôpital n'est pas toujours agréable, d'autant plus si cela n'est pas nécessaire. Une hospitalisation n'est pas anodine et peut comporter un risque d'infections qui est réduit en ambulatoire. Avec cette mesure, le canton souhaite optimiser l'utilisation des ressources en personnel dans un contexte de pénurie. Nous avons aussi veillé à ne pas entraîner de transferts de coûts sur les assureurs maladie, donc sur les primes. En finalité, cette solution est gagnante-gagnante et économique.

Date: 30.10.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 134'979 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67217885
Coupure Page: 2/4

DUBAS **Les finances du canton vont en profiter sur le dos des hôpitaux.**

Avec ces mesures, les cantons ne visent qu'à faire des économies puisqu'ils doivent couvrir 55% des frais en stationnaire alors que l'ambulatoire, lui, est entièrement à la charge des caisses maladie (-10% payés par les patients).

Les finances du canton vont donc peut-être en profiter mais cela se fera sur le dos des hôpitaux dont la santé financière est déjà largement déficitaire.

«Il faut relativiser l'impact, cela concerne 4000 opérations sur 50 000.»

ESTHER WAEBER-KALBERMATTEN

UN EXEMPLE À SUIVRE

Le Valais en première ligne?

EWK **Le Valais ne fait pas cavalier seul.**

Avec Zurich, qui dispose d'un hôpital universitaire, Lucerne et Zoug ont également décidé de mettre la priorité sur l'ambulatoire pour ces prestations, tandis que Neuchâtel, le Jura et Fribourg sont en train d'y réfléchir. Le Valais ne fait pas cavalier seul. De plus, l'Office fédéral de la santé publique consulte actuellement les cantons en vue d'établir une liste fédérale de prestations à réaliser prioritairement en ambulatoire.

FD **La sagesse aurait conseillé d'attendre.**

L'argument d'être le premier canton romand à appliquer cette mesure apparaît «un peu enfantin et préma turé». La sagesse aurait conseillé d'attendre que la problématique soit réglée au niveau fédéral. L'OFSP, la FMH et les sociétés des disciplines concernées se sont certes prononcées en faveur de l'introduction de cette liste mais une fois que les conditions-cadres auront été fixées dans le but d'assurer la qualité médicale et la sécurité des patients.

Date: 30.10.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 134'979 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67217885
Coupure Page: 3/4

FAIRE FACE À LA CONCURRENCE

Freiner l'exode des patients valaisans?

EWK **Nous nous posons des questions sur les objectifs de certains établissements extérieurs.**

L'image des hôpitaux joue un rôle dans le choix des patients. Néanmoins, l'enquête réalisée par MIS Trend a montré que ce n'était pas l'élément déterminant. Nous nous posons des questions sur les objectifs de certains hôpitaux et cliniques extérieurs. Certaines prestations y sont réalisées deux à trois fois plus souvent en stationnaire. Cet indice fait penser que les médecins valaisans offrent une prise en charge adéquate à leurs patients.

FD **Croire que ces mesures vont inverser le mouvement est naïf.**

Près d'un quart des prestations concernées par cette mesure serait réalisées hors canton. Croire que ces mesures vont inverser le mouvement est naïf. Parce que nos hôpitaux ne sont pas encore suffisamment équipés pour assumer cette décision et que trop de Valaisans n'ont plus confiance en nos établissements. Pour inciter une majorité de Valaisans à se faire soigner dans leur canton, il faut d'abord redorer l'image de nos hôpitaux.

«La décision du traitement doit incomber au médecin.»

DR FRÉDÉRIC DUBAS

Date: 30.10.2017

Le Nouvelliste

Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.lenouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 37'826
Parution: 6x/semaine

Page: 5
Surface: 134'979 mm²

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Ordre: 1095432
N° de thème: 999.099

Référence: 67217885
Coupure Page: 4/4

LA DÉCISION DU MÉDECIN

Quelles responsabilités engagées?

FD **C'est au médecin de décider du traitement en stationnaire.**
La décision de traiter en stationnaire ou en ambulatoire doit incomber exclusivement au médecin, après discussion avec le personnel soignant et le patient. En cas de problème lié à une décision erronée, c'est le médecin qui trinquera, pas la conseillère d'Etat.

EWK **La liste a été établie par des médecins et pas par des politiques.**
Sur ce point, je partage l'avis du Dr Dubas. D'ailleurs, la fameuse liste a été établie par des médecins et non par des politiques. Si le médecin estime que son patient doit être pris en charge en stationnaire, il en fait la demande aux médecins-conseils du canton en appliquant la procédure en vigueur pour les hospitalisations hors canton. La sécurité des patients doit dicter toutes les décisions prises dans le cadre de ce processus.
De plus, une liste décrivant les situations excluant une prise en charge ambulatoire est en cours d'élaboration en collaboration avec nos hôpitaux.

COMBINER AMBULATOIRE ET SÉCURITÉ

Des patients en danger?

FD **En fonction de la situation, cela peut s'avérer problématique.**
Renvoyer un patient à la maison le jour même de son opération peut s'avérer problématique pour des personnes seules, fragiles, voire vivant au fond d'une vallée latérale. Et que penser des assurés privés qui ont cotisé pour une prestation qui ne leur sera plus octroyée si l'opération en question figure dans la fameuse liste?

EWK **Quand cela se justifie, le patient continuera à être hospitalisé en stationnaire.**
La sécurité des patients est primordiale. Le médecin a la connaissance approfondie de son patient, ce qui lui permet de proposer le meilleur mode de prise en charge. Quand cela se justifie, le patient continuera à être hospitalisé en stationnaire et le canton assumera sa part de financement. Le patient ne sera pas renvoyé à la maison si sa sécurité n'est pas garantie. Il faut également relativiser l'impact de cette mesure pour les patients qui concerne moins de 400 hospitalisations sur 50 000 annuellement.